

**L'UNION DÉPARTEMENTALE A PROCÉDÉ POUR LES ANNÉES 2008 ET 2009 À 7 VERSEMENTS AUX FAMILLES DE NOS REGRETTÉS CAMARADES DISPARUS QUI ÉTAIENT TOUJOURS EN ACTIVITÉ. ELLE A ÉGALEMENT ATTRIBUÉ UNE AIDE À 4 SAPEURS-POMPIERS DE NOTRE DÉPARTEMENT.**

L'Œuvre des Pupilles, orphelins et fond d'entraide des sapeurs-pompiers de France a pris en charge 2 orphelins de nos camarades décédés, et a accordé une aide de solidarité à l'un des nôtres. Actuellement 3 dossiers sont en cours de traitement par l'O.D.P.

Vifs remerciements au Commandant Pierre MAZURE, Président de l'O.D.P, pour l'aide qu'il nous apporte depuis de nombreuses années au sein de l'Œuvre des Pupilles et Orphelins de sapeurs-pompiers.

Votre délégué social et délégué départemental de l'Œuvre des Pupilles et Orphelins de sapeurs-pompiers : le Major Michel HOLLE qui est à votre disposition pour tout problème social.

